



Conseil de l'ED3C du 11 février 2025

COMPTE-RENDU/RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Le Conseil s'est déroulé en présentiel et en visioconférences en présence du directeur de l'ED R. LAMBERT, et des membres suivants du Conseil : T. COLLINS (Directrice adjointe représentant l'UPC), C. LUNGHI (Dir. adjointe représentant PSL), C. LOUAPRE, S. DAUMAS, J.-C. PONCER, M. PARTISETI, S. BOILLEE, H. JOUANNE, B. BUISSON, B. STELL, A. DESCAMPS, C. FRANCO, C. AMIEZ, D. ZALA, B. GIRARD, B. BATHELIER, V. GIARDINO, T. KARAM, L. VISSOUZE.

Membres du Conseil excusés : E. POPA, A. AL SHEIKH, F. TROVERO, A. CHÉDOTAL, G. THIBAUT, F. FRANCIS

1 – Résultats de l'élection des représentants des doctorants

Les élections se sont tenues en décembre 2024.

Ont été élus :

DESCAMPS Alice	2 ^{ème} année	Paris Sciences et Lettres
EL CHEIKH Ali	3 ^{ème} année	Paris Sciences et Lettres
FRANCO Clara	3 ^{ème} année	Sorbonne Université
KARAM Tala	2 ^{ère} année	Sorbonne Université
VISSOUZE Lily	1 ^{ère} année	Université Paris Cité

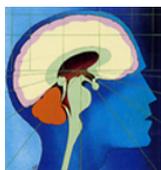
Sont élues suppléantes :

BENYAKAR Léa	1 ^{ère} année	Sorbonne Université
HAZART Doriane	3 ^{ème} année	Université Paris Cité
LUPIET Camille	2 ^{ème} année	Sorbonne Université
POPA Elisa	2 ^{ème} année	Sorbonne Université

Une première réunion a été organisée entre les représentants des doctorants et l'équipe de direction le 12 décembre 2024.

2 – Animation scientifique de l'ED3C

Les journées des D1 et D2 sont prévues les 12 et 13 mai 2025 dans l'Amphi 25 (campus Pierre et Marie Curie). Le patio couvert attendant à l'Amphi 25 permettra l'affichage des posters et la tenue des pauses/buffets. Le programme est en cours d'élaboration par les représentants des doctorants.



Conseil de l'ED3C du 11 février 2025

Le colloque des D3 se tiendra à la station marine de Roscoff du 19 au 21 mars 2025.

54 doctorant.e.s de 3^{ème} année (sur une promotion de 131) se sont inscrit.e.s, en nette augmentation par rapport à l'année passée. La chute de la participation constatée après les années d'annulation dues à la crise sanitaire semble se résorber.

L'hébergement des doctorant.e.s pourra être réalisé dans les structures hôtelières de la station biologique ce qui allège le budget (environ 15k€).

6 membres de l'équipe pédagogique se joindront également au congrès. Le programme est en cours d'élaboration par les représentants des doctorants.

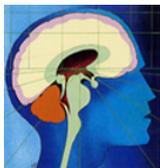
3 – Attribution des contrats doctoraux « PAC2024 »

Rappel des dates :

Date limite de réception des projets de thèse	Dimanche 2 mars 2025 (00h00)
Validation des projets de thèse + sélection de 2 dossiers FRM (Conseil en formation restreinte)	Mardi 11 mars 2025 à 14h
Réception des dossiers de candidature des étudiants	entre le 2 mai et le 1er juin 2025
Sélection des étudiants (Conseil en formation restreinte)	Lundi 23 juin 2025 à 9h
Auditions des candidats	Mardi 1 juillet 2025
	Mercredi 2 juillet 2025
	Jeudi 3 juillet 2025

L'organisation du concours (recueil des projets et des candidatures) est réalisée sur ADUM. Un travail a été effectué en amont par l'équipe de direction et le secrétariat afin de mettre à jour les bases de données suite à la vague D de l'HCERES redéfinissant le contour des unités et des équipes à compter de janvier 2025. Quelques informations sont encore manquantes.

Cette année la FRM autorise à déposer 2 candidatures dans le cadre de son programme d'attribution de Contrats doctoraux. Les coordonnées des candidats doivent parvenir à la FRM au plus tard le 19 mars et les dossiers doivent être finalisés pour le 27 mars 2025.



4 – Bilan du recrutement des doctorants 2024-25, et état actuel des effectifs

Recrutement 2024-2025 : 122 doctorants de 1^{ère} année (SC: 32 ; Neu: 88 ; sans info: 2)

établissement	nb	%	f	h
SU	68 (SC: 10; Neu: 57; s.i. : 1)	56%	55 (81%)	27 (19%)
PSL	18 (SC: 17 ; Neu: 1)	15%	7 (39%)	11 (61%)
UPC	36 (SC: 5 ; Neu: 30; s.i. : 1)	29%	26 (72%)	10 (28%)
total	122		73 (60%)	58 (40%)

	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25
SU	65	59	71	71	65	56	68	68
PSL	17	26	13	23	25	26	28	18
UPC	11	16	7	17	17	39	21	36
total	93	101	91	111	110	121	121	122

112 renseignés sur 122

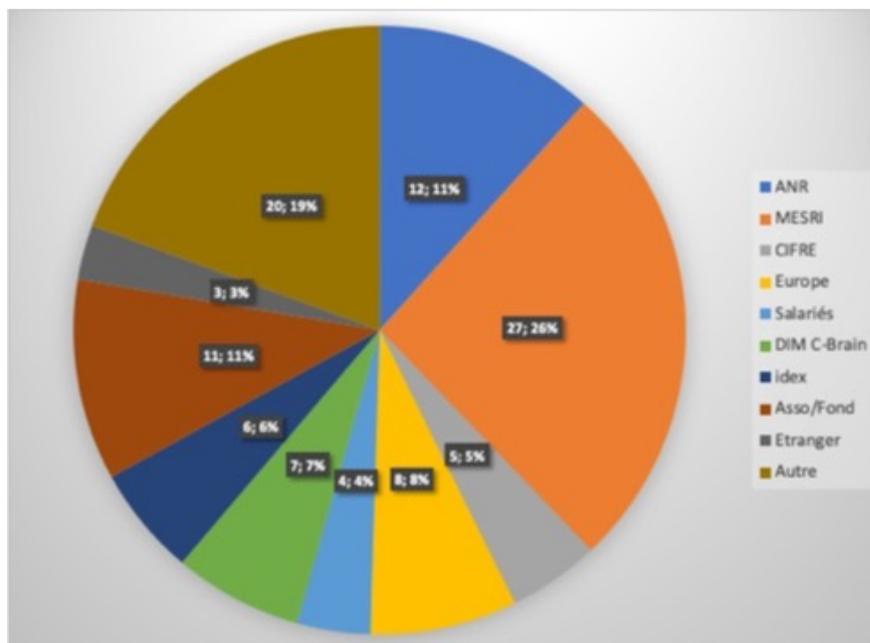
Etablissement d'obtention du diplôme	Diplôme de Master ou équivalent	Diplôme de médecin	Diplôme d'ingénieur
Paris	75	0	2
Province	17	1	2
Europe	14		
Afrique	0		
Amérique du Nord	1		
Amérique du Sud	1		
Asie	4	1	
Total	112	2	4
%		1.8%	3.5%



116 renseignés sur 122

Nationalité des doctorants	Diplômes français	Diplômes étrangers
France (76 ; 66%)	74	2
<i>master</i>	69	2
<i>médecin</i>	1	
<i>ingénieur</i>	4	
Europe (26 ; 22%)	11	15
<i>master</i>	11	15
Afrique (5 ; 4%)	5	
<i>master</i>	5	
Amérique du Nord (2 ; 2%)	1	1
<i>Master</i>	1	1
Amérique du Sud (2 ; 2%)		2
<i>Master</i>		2
<i>ingénieur</i>		
Asie (5 ; 4%)	1	4
<i>master</i>	1	4
<i>ingénieur</i>		
Total	92	24
%	79%	21%

Types de financement



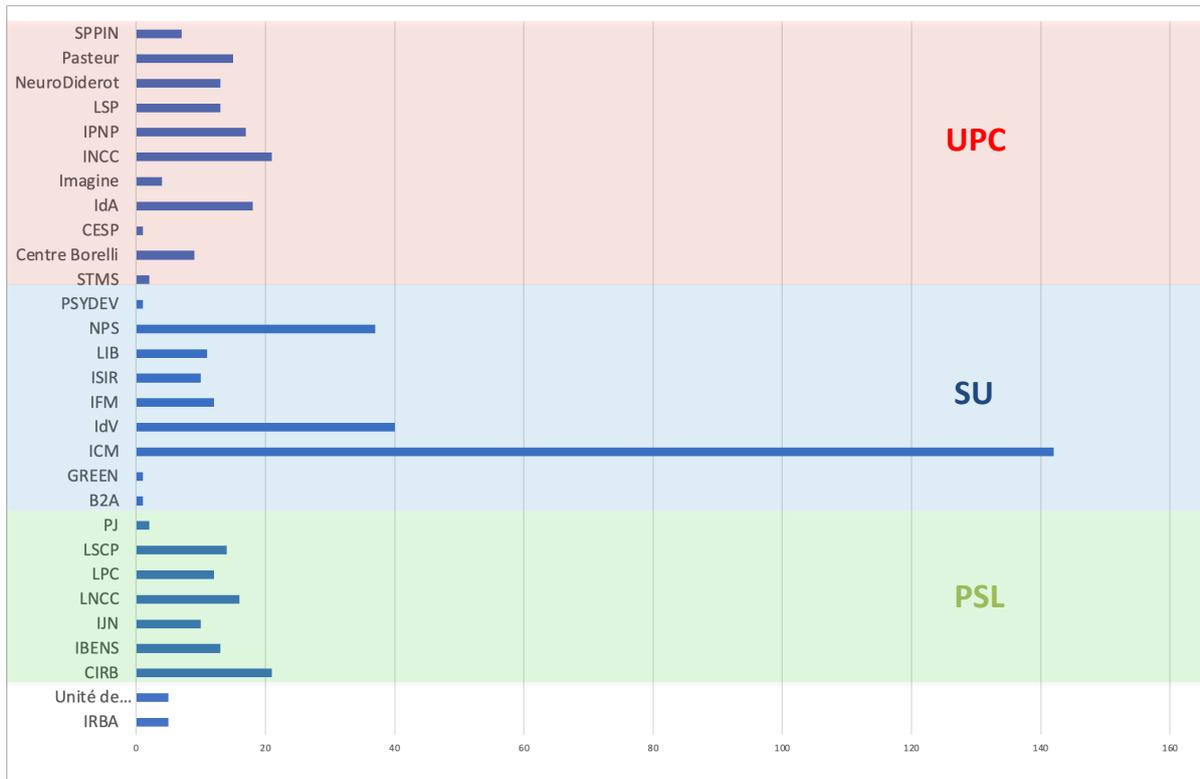


Conseil de l'ED3C du 11 février 2025

Effectif ED3C 2024-2025 : 471 doctorants

Effectifs ED3C par établissement			Représentation femmes/hommes			Effectifs ED3C par année d'inscription		
	<i>nb</i>	<i>%</i>		<i>f</i>	<i>h</i>		<i>nb</i>	<i>%</i>
SU	259	55%	SU	156 (60%)	103 (40%)	D1	122	26%
PSL	103	22%	PSL	54 (52%)	49 (48%)	D2	128	27%
UPC	109	23%	UPC	71 (65%)	38 (35%)	D3	131	28%
Total	471		Total	281	190	D4	82	17%
				60%	40%	D5	8	2%

Nombre de PhD par institut



Nbr PhD / team = 3.14 ±2.6

Encadrement

Chercheurs affiliés : 515 (SU: 262 ; UPC : 192 ; PSL : 51)
 HDR : 362 (SU: 189 ; UPC : 123 ; PSL : 45)
 HDR actifs* : 288 (SU: 157 ; UPC : 70 ; PSL : 61**)

Nbr PhD / HDR actif = 1.4 ±07

* = HDR encadrant actuellement 1 doctorant.e au moins

** = certains HDR de IBENS, ESPCI, CIRC finissent d'encadrer des doctorant.e.s à l'ED3C



soutenances

2023	113
2024	116

abandons

2016_2017	13
2017_2018	7
2018_2019	7
2019_2020	11
//	
2022_2023	5
2023_2024	14

abandon 2024/2025	années
1ere année	1
2eme année	4
3eme année	4
4eme année	4
6eme année	1

5 – Politique de formation de l'ED3C

Suite à la décision du conseil en date du 26 novembre 2024 actant la mise en place d'un volume minimum de formations complémentaires effectuées par chaque doctorant.e au cours de sa thèse, le conseil a fait remonter à la direction de l'ED3C une série de remarques et suggestions concernant l'organisation pratique de l'obligation de formation. Ces remarques ont été débattues et le conseil a décidé des modalités suivantes :

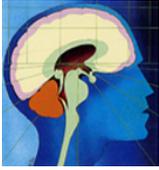
Le conseil recommande que chaque doctorant.e suive un total de **90 heures de formation** sur l'ensemble de sa thèse. Ces formations peuvent être de nature variée : professionnalisantes, scientifiques, pratiques, etc.

Elles incluent notamment :

- Les formations transverses proposées par les **Collèges doctoraux** des trois universités co-accréditées (disponibles sur le site web de l'ED et des collèges doctoraux).
- Les formations aux **techniques spécifiques nécessaires à la réalisation du projet doctoral** (écoles d'été, unités d'enseignement de master, habilitation à l'expérimentation animale, etc.).
- La participation à des **congrès**, comptabilisée à raison de **6 heures par jour**, avec un ajout de **6 heures supplémentaires** en cas de présentation orale ou affichée.
- Les formations en lien avec les **missions doctorales** (enseignement, valorisation et diffusion de la recherche, expertise), **à l'exception des heures d'enseignement effectuées dans le cadre des missions doctorales d'enseignement.**
- Les formations **légalement obligatoires en éthique et intégrité scientifique.**
-

À l'exception des congrès, le nombre d'heures comptabilisées correspondra strictement à la durée effective de la formation suivie. Toutes les formations doivent impérativement être **déclarées sur ADUM** et accompagnées d'un **document attestant de la participation** (à déposer au format PDF sur ADUM).

Cette mesure est applicable aux doctorant.e.s inscrit.e.s en 1^{ère} année à la rentrée 2024-2025 et ne concerne pas les doctorant.e.s inscrit.e.s en 2^{nde} année et plus.



6 – Limites des champs thématiques de l'ED3C

Le conseil précise que le champ thématique de l'ED3C ne comprend pas les études de psychologie clinique, notamment celles impliquant des approches psychanalytiques.

7 – Nouvelle équipe – dérogation d'encadrement

- Le conseil a validé le principe du rattachement de la jeune équipe dirigée par Urs Lucas Böhn au sein de l'Institut de Psychiatrie et Neurosciences de Paris.
- Le conseil a validé le rattachement de l'équipe créée à l'ICM par Franck Bielle et Mehdi Touat. Prenant en compte la diversité des thématiques de cette équipe impliquant des sujets d'études hors du champ de l'ED3C, il valide la possibilité que 4 HDR de l'équipe soient rattachés à des ED différentes. Il rappelle toutefois que chaque HDR ne peut être rattaché qu'à une unique ED.
- Le conseil a examiné en détail la demande de rattachement du GRC Neuron en tant qu'équipe affiliée à l'ED3C. Après analyse, il a constaté que la structure actuelle du GRC, qui rassemble plusieurs équipes – dont la majorité est déjà affiliée à l'ED3C – ainsi que quelques chercheurs isolés non rattachés à une équipe labélisée par l'HCERES, ne permet pas une affiliation directe du GRC à l'ED3C.
Par ailleurs, le conseil a relevé que le courrier accompagnant cette demande précise que ce rattachement vise à résoudre une situation transitoire, permettant « de diriger des thèses de sciences dans l'attente de notre intégration à une équipe actuellement en place à l'ICM ou bien dans la perspective à court terme de la création d'une nouvelle équipe... ».
En conséquence, le conseil a rendu un avis négatif sur cette demande de rattachement. Il recommande de réexaminer l'affiliation des chercheurs concernés en fonction de leur future intégration dans une équipe reconnue.